



FERME DU HAUT CHÊNE

**LA FERME DU HAUT CHÊNE : UNE
FERME LAITIÈRE À REPREDRE
DANS LE BOCAGE ORNAIS**

Participez à l'acquisition d'une ferme en agriculture biologique en souscrivant des parts sociales de la coopérative foncière

**La Société Coopérative
d'Intérêt Collectif**

La reprise de la ferme nécessite l'achat de foncier, bâti et non bâti, comprenant 40 hectares de terres agricoles, le corps de ferme et une maison d'habitation rattachée à la ferme.

Une Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) est en cours de création dans le but de permettre collectivement l'achat du foncier et rendre possible la reprise de la ferme du Haut Chêne. La SCIC ainsi créée pourra regrouper des habitants, entreprises, associations et collectivités autour des objectifs suivants :

**SOUTENIR ET FACILITER
L'INSTALLATION DE
NOUVEAUX PAYSANS**

**LIMITER LA SPÉCULATION
FINANCIÈRE SUR LES
TERRES AGRICOLES**

**GARANTIR SUR LE LONG
TERME LA DURABILITÉ ET
LA TRANSMISSIBILITÉ DE
LA FERME**

**FAVORISER UNE
AGRICULTURE
RESPECTUEUSE DE
L'ENVIRONNEMENT**



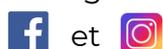
Et si la terre
agricole était un
bien commun ?

Contact

www.fermeduhautchene.fr
contact@fermeduhautchene.fr

06.44.98.41.37

A retrouver également sur



Vous êtes un particulier,
une association, une
entreprise ou même une
collectivité et êtes
intéressé ?

Pour en savoir plus, des
sessions d'information
sont organisées

INSCRIVEZ-VOUS SUR

WWW.FERMEDUHAUTCHENE.FR

A LA PROCHAINE SESSION

D'INFORMATION EN LIGNE OU EN

PRÉSENTIEL

La Ferme du Haut Chêne

La ferme du Haut Chêne est une ferme laitière située à la Fresnaye-au-Sauvage, dans le bocage Ornaïs, reposant sur un système herbager et exploitée en agriculture biologique (collectée par Biolait), avec 55 vaches laitières.

60 hectares sont actuellement exploités : les terres sont assez regroupées (plus de 20 hectares sont directement accessibles aux vaches laitières et 15 hectares supplémentaires sont accessibles par la traversée d'une route à très faible passage) et permettent d'envisager un système très pâturant.

L'objectif à court terme est de maintenir l'activité laitière de la ferme. Dans un second temps, l'idée est d'intégrer de nouveaux associés pour diversifier la ferme avec d'autres ateliers de production agricole : production de céréales à destination des hommes (blé, sarrasin, lentilles...), transformation du lait produit sur la ferme...

Découvrez le reportage de France 24 réalisé sur la ferme : <https://youtu.be/1WnbDB9h0tU>



Concrètement, ça fonctionne comment la SCIC ?

- Les personnes physiques ou morales souscrivent des parts sociales au sein de la coopérative et rassemblent ensemble le capital nécessaire au rachat de la ferme.
- Le montant d'une part sociale est de 200 €.
- Il est possible de souscrire autant de parts que souhaité.
- Conformément au statut des Sociétés Coopératives d'Intérêt Collectif, chaque coopérateur dispose d'une voix au sein de la société quel que soit le nombre de parts détenues.
- Les parts sociales, à la création de la structure, doivent être conservées pendant une durée de 5 ans. Cette durée passe ensuite à 3 ans.
- La création de la SCIC est accompagnée par une avocate en droit rural spécialisée dans le montage de structures collectives.

L'éleveur en cours d'installation



Originaire de Bordeaux et âgé de 35 ans, Florian Dereix arrive quelques semaines après le décès de l'éleveur de la Ferme du Haut Chêne pour maintenir, en tant que salarié agricole, l'exploitation laitière. Passionné par les vaches laitières, il se positionne alors pour une reprise individuelle de la ferme afin, dans un premier temps, de reprendre l'activité laitière actuelle puis, ensuite, de s'associer avec d'autres porteurs de projets pour diversifier les ateliers de production agricole.

